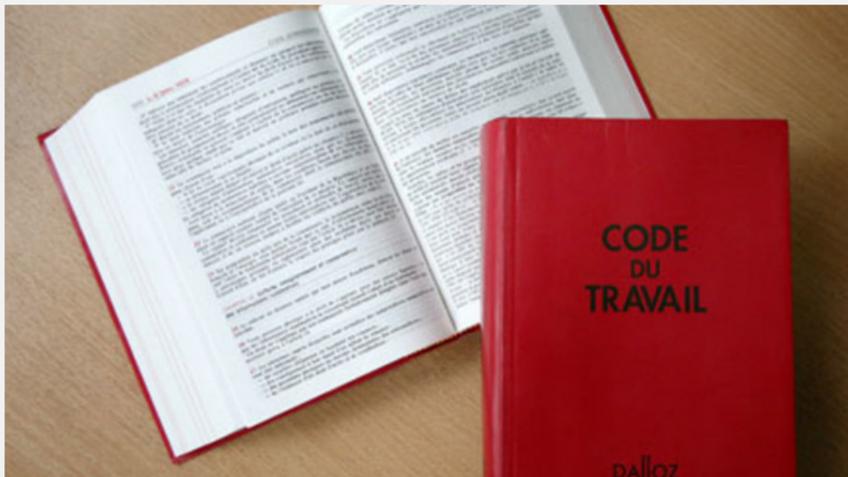




Refonte du Code du Travail

Des propositions en cours d'élaboration

01



Le Code du Travail actuellement en vigueur en République du Congo date du 15 mars 1975, avec quelques modifications apportées en 1996. Il ne répond plus adéquatement aux besoins de l'environnement de travail actuel.

En novembre dernier, la **Fédération SPL** (Services et Professions Libérales) a mis en place une commission dirigée par M. Laurent LAHMI, de la société SAS Congo, pour **examiner et proposer des améliorations au nouveau Code du Travail** en cours d'élaboration par le Gouvernement. Cette commission se réunit trois fois par semaine en raison du grand nombre d'articles à examiner et a déjà réalisé un quart du travail nécessaire.

Lors d'une audience récente accordée par le Ministre d'État AYESSA au Président DJOMBO, le ministre en charge des questions liées au Travail a mentionné que son administration travaillait sur une nouvelle version du texte. C'est sur cette dernière version, datant de 2020, que travaille UNICONGO.

Le ministère aurait également soumis son travail initial au Bureau International du Travail (BIT) pour obtenir ses contributions. Une fois intégrées les contributions du BIT, le Ministre d'État convoquera au cours du premier semestre 2024 une Commission, avec la participation des partenaires sociaux, pour finaliser le texte à soumettre à la validation du Gouvernement.

Il est essentiel pour nous d'apporter des propositions les plus pertinentes et novatrices possibles lors des négociations, plutôt que de simplement travailler à améliorer les propositions des autorités publiques.

Tous les experts en droit du travail membres d'Unicongo sont encouragés à participer activement à la Commission de la Fédération SPL en prenant contact avec le Secrétariat Général d'Unicongo.

Cette initiative démontre l'engagement de l'Union à contribuer de manière proactive à l'élaboration d'un cadre réglementaire du travail plus efficace et porteur de développement économique.

CEMAC : Commerce et Investissements

4^e session de la Commission Permanente

02



Du 15 au 19 janvier, la Commission de la CEMAC a tenu la 4^e session de sa **Commission Permanente du Commerce et des Investissements** à Malabo, en Guinée Équatoriale.

Cette session avait pour objectif d'évaluer la situation dans les 6 États membres en ce qui concerne notamment :

- Le **suivi des indicateurs des politiques commerciales** conformément aux recommandations du 2^e examen des politiques commerciales des pays de la CEMAC à l'OMC en mi-2023 à Genève ;
- L'**évaluation des performances des États dans l'application des textes communautaires** ;
- La **transposition des dispositions de la ZLECAf dans les cadres juridiques nationaux**. Cela incluait :
 - la mise en œuvre de la liste commune CEMAC des concessions tarifaires ;
 - l'application des engagements spécifiques de la liste commune CEMAC dans 5 secteurs prioritaires, du commerce, des services à libéraliser dans le cadre de la ZLECAf ;
 - La révision de la procédure d'agrément des produits d'origine ;
 - Les préparatifs des négociations sur les textes d'application du Protocole de la Concurrence.

De plus, **les modalités de la révision de la Charte Communautaire des Investissements** ont été examinées après une revue des cadres juridiques nationaux, dans le but de les harmoniser avec le Protocole sur l'investissement de la ZLECAf.

Les six (6) États ont été représentés par des délégations composées de cadres des ministères du Commerce, des douanes, des chambres de commerce, des organisations patronales et des agences de promotion des investissements.

Au cours de cette session, la commission a examiné des demandes d'agrément au tarif préférentiel généralisé CEMAC pour 122 produits originaires, dont 70 produits du Cameroun pour 8 entreprises, 21 produits du Congo pour quatre (4) entreprises et 31 produits du Tchad pour deux (2) entreprises.

À la fin des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment **l'élaboration d'une stratégie communautaire pour la ZLECAf**, la mise en place de comités nationaux ZLECAf et d'origine, impliquant notamment le secteur privé ainsi que les ministères de l'Industrie. Il a également été suggéré d'organiser régulièrement des réunions de concertation pour ces comités nationaux.



Janvier a été un mois chargé en événements pour UNICONGO, marqué par la traditionnelle période de présentation des vœux. Les célébrations ont débuté le 4 janvier avec la cérémonie de vœux au Président de la République, lors de laquelle le Président d'UNICONGO, accompagné de plusieurs administrateurs et adhérents, a eu l'honneur de présenter ses vœux au plus haut dirigeant du pays.

Cette dynamique s'est prolongée tout au long du mois, où **les administrateurs d'Unicongo ont multiplié les rencontres avec les plus hautes autorités du pays**. Parmi les personnalités rencontrées figuraient le Président de l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Industrie, le Ministre des PPP, le Ministre des Finances, le Ministre des Transports, le Ministre de l'Énergie, le Ministre des Zones Économiques Spéciales, le Ministre du Travail, le Ministre du Contrôle d'État, ainsi que le Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel.



Ces rencontres ne se limitent pas à de simples présentations de vœux. Elles offrent une occasion unique à UNICONGO de maintenir un contact permanent avec le gouvernement et d'évoquer des questions d'actualité cruciales pour le secteur privé congolais. Des sujets généraux tels que le dialogue public privé, le développement économique, et la création d'un environnement propice aux entreprises sont au cœur des discussions, de même que des sujets plus spécifiques tels que la TVA dans l'Amont pétrolier, le Code du Travail en projet ou encore la CAMU (Caisse d'Assurance Maladie Universelle).

Dans les prochains jours, des audiences sont également attendues avec le Président du Sénat, le Ministre du Budget, ainsi que le Ministre des Hydrocarbures. Ces échanges représentent des opportunités stratégiques pour l'Union de contribuer activement aux politiques publiques et de défendre les intérêts des entreprises et des entrepreneurs congolais.

Cette période de présentation des vœux revêt une importance particulière. Au-delà des formules de politesse, elle marque le début d'une nouvelle année d'engagement et de collaboration fructueuse avec les autorités et les partenaires institutionnels du Congo. UNICONGO reste résolument engagé à œuvrer pour un environnement des affaires favorables et à contribuer au développement socio-économique de notre pays.



En marge du sommet Italie-Afrique, qui s'est tenu du 28 au 29 janvier, où l'Italie a présenté son plan pour l'Afrique, le Plan Matei, le Ministère des Petites Moyennes Entreprises et de l'Artisanat (PMEA) a organisé le **Forum Italo-Congolais sur la promotion des échanges entre PME et artisans**. Cette rencontre, qui s'est déroulée du 31 janvier au 2 février, s'est voulue être un moteur pour **le renforcement des partenariats entre les PME des deux nations**.

Le Président d'Unicongo et la Secrétaire Générale, invités par le Ministère, ont représenté le secteur privé congolais lors de cet événement. Ils ont présenté les opportunités offertes par le Congo aux côtés de la délégation congolaise, composée des administrations clés de l'écosystème entrepreneurial ainsi que des PME et artisans congolais. Le forum a également été l'occasion d'échanger avec plusieurs syndicats patronaux italiens, dont Confindustria, Confcommercio et le CNA qui étaient présents du côté de la délégation italienne.

Les discussions ont porté sur divers sujets, notamment le transfert de compétences, la diversification des partenariats avec l'importance d'avoir un relais local pour les acteurs italiens, les pistes de financement des projets bilatéraux et la création d'un environnement favorable aux investissements. La présence du Président d'Unicongo et de la Secrétaire Générale a souligné un fort engagement en faveur de la coopération économique et de la croissance des petites et moyennes entreprises, ainsi que des artisans congolais.



Un moment fort de l'événement a été la rencontre avec Son Excellence le Président de la République, Monsieur Denis Sassou Nguesso, présent à l'ouverture du forum. Sa participation a témoigné de l'importance accordée par le gouvernement congolais au développement des échanges économiques et commerciaux avec l'Italie.



Dette intérieure commerciale de l'État Mise en place d'une commission tripartite

05

Suite à la publication du Décret n° 2023-1579 du 19 septembre 2023 fixant les modalités de remboursement des arriérés intérieurs, commerciaux et sociaux, et conformément à la note de service n°0174/MEF-CAB du 19 janvier 2024 du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances, une commission technique tripartite a été constituée. Cette équipe est chargée d'affiner la base de données des créanciers intérieurs de l'État et est composée de cadres du Cabinet du Ministre, de l'Inspecteur Général des Finances, des représentants de la Direction Générale de la CCA et des représentants des organisations patronales.

Lors de sa première réunion tenue le 22 janvier 2024, cette équipe technique a élaboré un calendrier de travail pour peaufiner la base de données des créanciers fournies par la CCA et l'Inspection Générale des Finances. **Les étapes prévues comprennent la production et la publication des premières listes des créanciers, la réception et le traitement des réclamations, la publication des listes après réclamations, la fixation de la date de paiement effectif, la concertation sur les modalités de paiements et le traitement d'éventuels contentieux.**

Cette commission, qui vient d'initier sa mission, est actuellement dans l'attente de la transmission des données relatives à la dette intérieure commerciale de la part de la CCA et de l'Inspection Générale des Finances.

Rencontres Africa Agri-Agro au Congo Un Événement majeur du secteur Agricole

06



Le Congo a récemment accueilli la **9^e édition des Rencontres Africa, consacrées au secteur agricole**. Du 23 au 25 janvier 2024, Brazzaville et Pointe Noire ont vibré au rythme de cet événement. UNICONGO a joué un rôle central dans l'organisation, collaborant avec Classe Export, l'Ambassade de France et le MEDEFI pour mettre sur pied cette initiative.

L'événement a débuté par un Forum réunissant les acteurs clés du secteur. Gouvernement, entreprises, investisseurs, coopératives et passionnés ont participé à des **discussions animées sur les perspectives de développement et de transformation de l'agriculture au Congo**. Les échanges ont été riches et diversifiés, reflétant l'enthousiasme et l'engagement envers l'avenir agricole du pays.

Au-delà des débats, des **rencontres BtoB** ont été organisées, favorisant les collaborations et les opportunités d'affaires. Les idées novatrices qui ont émergé et les partenariats forgés lors de ces échanges renforcent l'engagement envers un développement agricole durable au Congo.

UNICONGO remercie M. Paul-Valentin NGOBO, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et Mme Jacqueline Lydia MIKOLU, ministre des PME et de l'Artisanat, pour leur soutien et leurs contributions.

Mission au Sénégal du Projet ARCEFA Appui au Réseau des CEFA

07



Une délégation, sous l'égide du Centre de Formation aux Métiers Portuaires et à la Logistique (CFMPL), s'est rendue à Dakar du 18 au 24 janvier dans le cadre d'une mission ARCEFA, projet d'Appui au Réseau des Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage.

Cette mission avait pour objectifs de :

- **Observer et analyser les structures et les procédures en vigueur dans les centres de formation sénégalais**, incluant leur organisation interne, leurs ressources financières, leur communication, leur interaction avec les organisations professionnelles, ainsi que leur autonomisation financière et leur système d'information ;
- **Examiner les modèles de gouvernance paritaire existants au sein des dispositifs de Formation Professionnelle**, en mettant l'accent sur la coordination entre les acteurs du secteur privé, les organismes de formation, et le 3FPT, équivalent sénégalais du FONEA ;
- **Étudier le fonctionnement du système d'apprentissage**, notamment en ce qui concerne son financement et sa gestion des ressources en vue d'assurer sa durabilité ;
- **Analyser les outils d'évaluation continue et de suivi des apprenants**, ainsi que les dispositifs en place pour favoriser leur insertion professionnelle ;
- **Évaluer les progrès réalisés par le Sénégal dans le domaine de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, ainsi que les dispositifs mis en œuvre à cet effet ;
- **Examiner les dispositifs de qualité et de sécurité au travail** mis en place dans le cadre de la formation professionnelle au Sénégal.

Elle a permis d'établir des liens avec les centres de formation dans les secteurs du bâtiment et de la maintenance automobile. Mais aussi avec la Fédération Sénégalaise des Travaux Publics, les représentants du secteur de l'élevage, ainsi que des instances gouvernementales telles que le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, et l'Inspection du Travail relevant du Ministère de la Fonction Publique.

Cette mission s'est avérée être un succès, offrant des perspectives précieuses pour l'amélioration et la modernisation des CEFA au Congo. Les enseignements tirés et les bonnes pratiques observées inspireront certainement les gestionnaires.

Lancement du Think Tank IPAC Initiative pour la Prospérité en Afrique Centrale

08



Dans la dernière newsletter, nous vous présentions le Think tank IPAC Initiative pour la Prospérité en Afrique Centrale, un Think tank avec pour objectif de :

1. **Fournir le cadre de réflexion** permettant une meilleure définition et coordination des politiques économiques dans la sous-région ;

2. Établir un dialogue constructif, supporté par des études rigoureuses, entre les différents acteurs de la croissance économique afin de générer un environnement incitatif à l'investissement et l'innovation ;

3. Encourager une coordination plus étroite entre les secteurs public et privé dans la définition et l'implémentation des politiques industrielles ;

4. Promouvoir la région comme une destination privilégiée pour les talents, les partenaires industriels et financiers ;

5. Ancrer fermement notre sous-région sur les rails de la prospérité.

Toute l'équipe de l'IPAC sera en mission au Congo du 6 au 9 février, un afterwork de présentation est organisé le mercredi 7 février au Radisson à 18h30 et un évènement de networking à Pointe-Noire le jeudi 8.

Focus du mois

Programme de mentorat d'étudiants

09



Chaque année, des milliers de jeunes diplômés arrivent sur le marché du travail au Congo, avec des compétences professionnelles restreintes, manquant d'expérience pratique, de compétences spécifiques, ou ayant une connaissance limitée des exigences du monde professionnel.

Cette lacune représente un défi majeur pour les entreprises, qui se retrouvent confrontées à une période d'adaptation prolongée, nécessitant des efforts supplémentaires pour former et intégrer efficacement ces jeunes talents.

UNICONGO s'engage à jouer un rôle déterminant dans l'émergence d'une génération de futurs cadres performants.

Face aux défis d'une main-d'œuvre peu qualifiée, nous avons décidé de lancer un programme de mentorat pour les jeunes étudiants à fort potentiel.

Pour sa première cohorte, qui sera lancée en février à Pointe-Noire, le programme vise à identifier et à soutenir 20 des meilleurs étudiants provenant de cinq universités membres d'Unicongo.

Le programme offre bien plus que du mentorat. Il se matérialise par des ateliers de formation visant à renforcer les compétences professionnelles et numériques des mentorés ainsi que des moments d'échanges privilégiés avec des chefs d'entreprise.

Au-delà de l'accompagnement des étudiants, Unicongo renforcera sa visibilité et ses liens avec ses adhérents en les impliquant activement dans ce programme de mentorat. Les entreprises partenaires bénéficieront d'un accès privilégié aux talents émergents, renforçant ainsi leur image en tant qu'employeurs attractifs et démontrant un engagement concret envers le développement des jeunes talents.

En somme, notre objectif essentiel, à travers ce programme, consiste à outiller ces jeunes pour qu'ils puissent se distinguer de manière autonome sur le marché de l'emploi, prêts à embrasser et à exceller dans les opportunités qui se présentent à eux.

Le Secrétariat Général du Gouvernement a publié 4 journaux officiels en janvier 2024. Les textes suivants ont retenu notre attention.

• Transport

Décret n°2023-1776 portant ratification de l'accord de financement relatif au projet régional d'amélioration des corridors de transport routier et fluvial en Afrique Centrale entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement : Le Congo a ratifié par le biais de ce décret l'accord de financement relatif au projet régional d'amélioration des corridors de transport routier et fluvial en Afrique Centrale (PRACAC), portant sur un montant de quatre-vingt-deux millions d'euros (82.000.000€).

L'amélioration des infrastructures régionales de transport est un préalable indispensable pour la croissance économique de l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale et à l'interconnexion des centres d'activités économiques.

Dans la poursuite des politiques d'intégration régionale, la mise en œuvre d'infrastructures interconnectées favorisera l'optimisation de la chaîne logistique le long du corridor Congo-Oubangui. De même, la connectivité numérique le long de ce corridor sera renforcée, ce qui stimulera les échanges commerciaux et la rentabilité du port autonome de Brazzaville ainsi que des ports fluviaux secondaires.

• Relations diplomatiques

Décret n° 2023-1777 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo : Cette carte est constituée des missions diplomatiques et consulaires énumérées par ordre alphabétique des pays accréditaires. Les pays accréditaires sont représentés par des ambassades, des missions permanentes et des consulats généraux dont la liste est annexée au décret.

• Présidence de la République

Décret n° 2014-11 modifiant l'article 33 du décret n°2016-238 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République : Ce décret modifie l'article 33 du décret n° 2016-238 portant attribution et organisation du cabinet du Président de la République.

Le cabinet est un organe de conception, de supervision et d'impulsion de la nation dans les domaines politique, économique, social et culturel conformément aux prérogatives constitutionnelles du Chef de l'État.

Ainsi, l'article 33 modifié crée trois (3) nouveaux départements : le département des Ressources Naturelles, le département des Hydrocarbures et le département des Mines.

• Chacun de ces textes peut être consulté en ligne :

www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-01.pdf

www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-2.pdf

www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-03.pdf

www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-4.pdf



Chiffre du mois

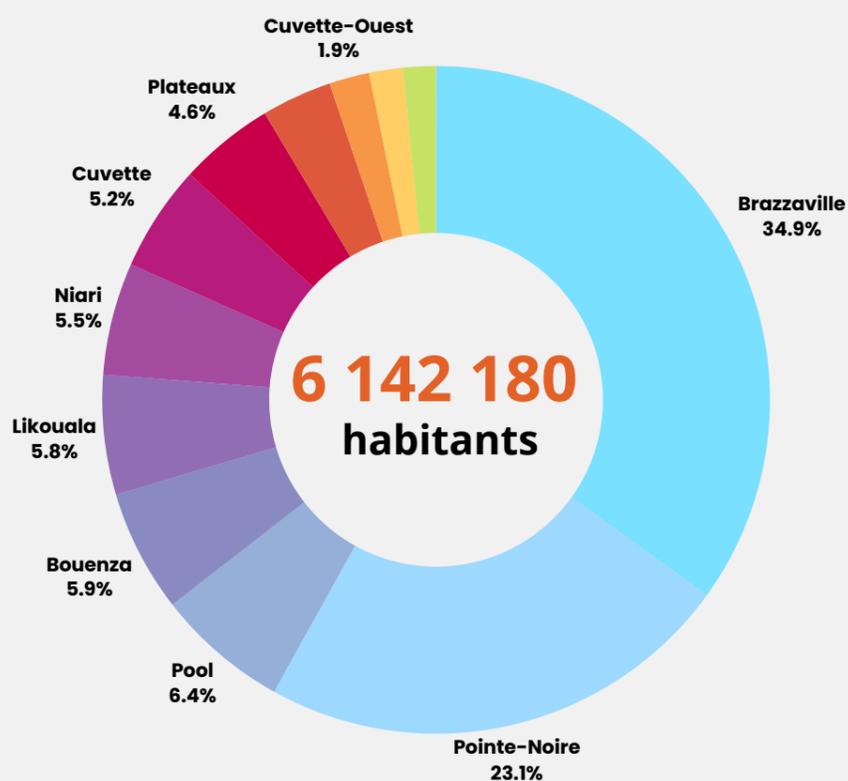
6 142 180 résidents au Congo

11

Le **Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo a dénombré une population totale résidente de 6 142 180 habitants sur le territoire congolais** au 17 mai 2023. Cette population est constituée de 3 049 942 hommes (49,7%) et de 3 092 238 femmes (50,3%), soit un rapport de masculinité de 98,6 hommes pour 100 femmes.

Le taux de croissance annuel moyen de la population est de 3,2% entre 2007, année du précédent recensement et 2023. En 2023, 1 479 197 ménages ordinaires ont été recensés, avec une taille moyenne de 4,1 personnes par ménage. 76% de la population est âgée de moins de 35 ans (75,3% pour les hommes contre 76,7% pour les femmes).

Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire regroupent plus de la moitié (58,2%) de la population congolaise, ce qui révèle d'importantes disparités spatiales en matière d'occupation du territoire national. La densité de la population est de 3 646,81 habitants/km² dans le département de Brazzaville et de 665,7 habitants/km² dans le département de Pointe-Noire. Excepté le département de la Bouenza qui occupe son espace à concurrence de 29,6 habitants/km², les autres départements sont sous-peuplés avec des densités inférieures à la densité moyenne nationale établie à 17,96 habitants/km².



Vous pouvez retrouver sur le site makanisi.org un excellent résumé des résultats du RGPH.

Le rapport préliminaire du RGPH-5 est téléchargeable sur le site de l'INS (ins-congo.cg).

Adhésions à UNICONGO

Ils nous ont rejoints en janvier

12

En janvier, Unicongo a enregistré trois (3) nouvelles adhésions :

- **LITTORAL TRANSIT** (spécialisée dans l'organisation du transport de fret) ;
- **SUDELEC** (Installation électrique pour les entreprises ou les particuliers) ;
- **PREVICONSULT** (Formation).

Plusieurs demandes d'adhésion ont été traitées, mais sont en attente de finalisation.

Agenda UNICONGO

Événements à venir en février

13



Visite du Think Tank IPAC Initiative pour la Prospérité en Afrique Centrale



18h30, Hôtel Radisson Blu Brazzaville : Afterwork de présentation Think Tank IPAC



10h00, Hôtel Radisson Blu Brazzaville : Journée d'échanges sur l'AGOA et la ZLECAF organisée par le ministère du Commerce



Démarrage du programme de mentorat d'étudiants

Agendas 2024 UNICONGO

Procurez-vous un agenda UNICONGO

14

UNICONGO AGENDAS 2024

ADHÉRENTS : 10 000 FCFA

NON ADHÉRENTS : 20 000 FCFA

BRAZZAVILLE POINTE-NOIRE
Nous Livrons!
2 000 FCFA

LIVRAISON RAPIDE!
DISPONIBLE DE 7H30 À 17H30

STOCK LIMITÉ

COMMANDEZ MAINTENANT :
+242 06 841 04 07
+242 06 629 59 06